

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR REMPLACEMENT  
D'UNE DOUBLE PORTE FENETRE A LA BIBLIOTHEQUE – SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remplacer la double porte-fenêtre de la bibliothèque ;

Vu la proposition reçue par la société TERNOIS FERMETURES LITTORAL ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société TERNOIS FERMETURES LITTORAL (sise RN 39 – Chemin Vert – 62770 LE PARCQ) un devis relatif à au remplacement de la double porte-fenêtre de la bibliothèque pour un montant de **7.458,30€ TTC** (dont un fonds de concours de la CCFL, d'un montant de 3 .107,62€).

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 17 juillet 2025

DEC2025\_107



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ